



**AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**  
**N°22/218**  
**Direction territoriale du Havre**

Le Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (GPFMAS) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située au Môle Central, sur la commune du Havre, dont la référence Haropa Solutions est le n° 5026 et en vue d'être utilisé pour le stationnement de remorques et de tracteurs.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société TCAC, avenue Lucien Corbeaux – 76600 LE HAVRE, SIREN n° 444 253 314, est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le GPFMAS et la Société TCAC ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 22-313 portant sur la dépendance susvisée le 18/10/2022

Description de la dépendance : Une parcelle de terre-plein d'une surface de 1 700 m<sup>2</sup>.  
Durée de la convention : 11 mois environ à compter du 28/07/2022

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 22-313 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : [clientzip@haropaport.com](mailto:clientzip@haropaport.com)

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.